

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie d'Hautot-Saint-Sulpice sous la présidence de Vincent LEMETTAIS, Maire d'Hautot-Saint-Sulpice.

Présents : Mesdames et Messieurs AUZOU Patricia, CAHARD Ghislaine, GROUT Stéphanie, HORCHOLLE Patrice, BLONDEL Virginie, BARBULEE Catherine, GUEDON Lionel, PAGE Lydia, LEHMAN Franck, BARBARAY Marc, GREPIER Michel et ROUX François (arrivé à 21h15).

Absents excusés : Monsieur PICARD Jean-Baptiste.

Absents :

Madame AUZOU Patricia est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

1 - Présentation et avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Seine-Maritime

Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 02/10/2015 demandant aux différents conseils municipaux de Seine-Maritime de se prononcer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal de la Seine-Maritime,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Déploire le manque d'ambition du projet, au regard de l'extension du périmètre de la C.C.R.Y., qui aurait pu aller jusqu'à la réunion des communautés de communes composant le territoire du Pays de Caux Central, à savoir la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot, la Communauté de Communes Plateau de Caux - Fleur de Lin et la Communauté de Communes d'Yerville - Plateau de Caux,
- Note, que dans un souci de conservation et de protection de la ressource en eau, il souhaite conserver en l'état le périmètre actuel du territoire du Syndicat Intercommunal du Caux Central d'Yvetot.
- Se prononce favorablement sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Seine-Maritime.

2 - SIVOSSSE de Doudeville : modification des statuts par le retrait de la commune de Prétot-Vicquemare de la compétence « Transports scolaires primaires »

Vu le courrier de Monsieur le Président du SIVOSSSE de Doudeville en date du 8 octobre 2015 demandant aux communes associées de se prononcer sur la modification des statuts du SIVOSSSE (retrait de la commune de Prétot-Vicquemare de la compétence « Transports scolaires primaires » à compter de l'année civil 2016),

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les nouveaux statuts du SIVOSSE de Doudeville.

3 - C.C.R.Y. : Transfert de l'exercice du Droit de Prémption Urbain dans le cadre du transfert de la compétence « Documents urbanismes »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président de la C.C.R.Y en date du 09 octobre dernier. Ce dernier stipule que le transfert de la compétence « Elaboration des PLU, documents d'Urbanisme et cartes communales » entraîne également le transfert de l'exercice du Droit de Prémption Urbain.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune d'Hautot-Saint-Sulpice n'a pas instauré de DPU sur son territoire. Donc, aucun transfert n'est à faire. Le service Urbanisme de la C.C.R.Y en sera informé.

4 - C.C.R.Y. : Avis sur le rapport relatif aux mutualisations

Vu le courrier de Monsieur le Président de la CCRY en date du 20 octobre 2015 invitant les conseils municipaux de la C.C.R.Y à donner un avis sur le projet de rapport de mutualisation,

Vu la présentation du projet de rapport de mutualisation au conseil municipal d'Hautot-Saint-Sulpice,

Après délibération,

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention :

- Approuve le projet de rapport relatif aux mutualisations.

5 - Recensement de la population 2016

Le recensement auprès de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Pendant cette période, 296 foyers seront donc recensés.

Suite au rendez-vous de ce jour avec le superviseur de l'INSEE, cette dernière a été obligée de procéder au découpage de la commune en 2 districts.

Le contrat de travail débutera le 2 janvier et s'achèvera le 29 février 2015. L'agent recenseur sera invité à participer à 2 journées de formation (07/01 et 15/01/2016).

Pour effectuer les opérations de recensement, il faut créer 1 ou 2 postes d'agents recenseurs et fixer leur rémunération - rémunération à la feuille de logement et au bulletin individuel.

Pour information : au dernier recensement, feuille de logement = 0.88 € et bulletin individuel = 1.66 €).

Après délibération, le conseil municipal décide de :

- Créer 2 postes d'agents recenseur,
- Fixer la rémunération de l'agent recenseur à 1.66 € le bulletin individuel et à 0.88 € la feuille de logement.

6 - Horaires de la mairie

Après exposé fait par Monsieur Rémi REVERT, 1^{er} adjoint au Maire, le conseil municipal accepte l'ouverture de la mairie au public 1 samedi par mois à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il est précisé que la secrétaire en poste de l'accueil des administrés reportera les heures non travaillées du samedi au vendredi.

7 - Préparation cérémonie des vœux municipaux 2016

La cérémonie des vœux municipaux est fixée au vendredi 8 janvier 2016 à 20h30.

8 - Révision des tarifs de la salle « Léon Lelièvre » et de la salle des associations

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer de hausse sur les tarifs de locations de la salle Léon Lelièvre et de la salle des associations.

Salle des Associations : à compter du 1^{er} janvier 2016, le conseil municipal oblige à tous les locataires hors commune :

- de déposer une attestation d'assurance libellée à leur nom,
- de régler la location avec un chèque libellé à leur nom.

Il est demandé de revoir la sonorisation de la salle des Associations auprès de l'architecte.

9 - Création d'un poste de rédacteur principal et fermeture d'un poste de rédacteur

A compter du 13 avril 2016, Patricia VOUIN, rédacteur, va bénéficier d'un avancement de grade (rédacteur principal).

Il convient donc de créer à compter du 13 avril 2016 un poste de rédacteur principal à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'un poste de rédacteur principal à compter du 13 avril 2016. Il convient de fermer le poste de rédacteur à cette même date.

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire de mairie	Rédacteur,	B	1	0	TNC
	Rédacteur principal,	B	0	1	TNC

10 - Comptes rendus des diverses commissions

Décision modificative budgétaire :

Vu l'élaboration d'un site internet,

Vu la facture de Monsieur Nicolas SAVALLE, concepteur du site internet, pour un montant de 2 200 €,

Après délibération, le conseil municipal **décide**, à l'unanimité :

- La décision modification budgétaire suivante :

D 20	Article 2051-65 – Concessions, Logiciels	+ 2 200.00 €
D 23	Article 2313-46 – Travaux en cours	- 2 200.00 €

La mairie a fait l'acquisition d'une plieuse pour aider à la confection du journal communal (1 800 € H.T.).

PLUI : formation d'un comité de pilotage composé d'élus, de techniciens et de bureau d'études.

SIVOSSE de la Région de Doudeville : Démission du Président et dissolution du Bureau. La compétence a été remise au Département. De nombreux élèves montent dans les cars scolaires sans titre de transport.

SIVOS E.H.V : Réunion avec les parents d'élèves. Achat de 2 plaques de cuisson pour la cantine scolaire.

Site Internet : il n'est pas assez actif. Voir pour insérer les comptes rendus de séances de conseil municipal.

SDE 76 : 90 bornes de recharge pour les voitures électriques seront installées sur l'ensemble du département.

Les travaux sur l'Orée des Bois pour l'élargissement de la voirie par place sont commandés. Un courrier d'information sera envoyé aux riverains.

11 - Questions diverses

Travaux de voirie : autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de partenaires financiers (Département et Etat) pour aider le financement des travaux.

Le terrain communal où se situe la plateforme des déchets verts est utilisé par certains enfants de la commune comme terrain de cross. A la demande du conseil municipal, Monsieur et son adjoint se rendront sur place pour déterminer les mesures à prendre.